

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 10/2019

566 - RESITRIX ALULON MF COATING 1-COMP 12.5KG

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

RESITRIX ALULON MF COATING 1-COMP 12.5KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Utilisation consommateur, Utilisation professionnelle

Usages déconseillés:

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
3, Place Aimé Césaire
93100 Montreuil
Tel. +33 (0)1 49 72 43 20
epdm.fr@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: +33 (0) 1 45 42 59 59 Centre Antipoison France

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS07 GHS09 GHS08 GHS02

Mention d'avertissement:

Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole), Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

Mentions de danger:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P241: Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Phrases EUH:

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	(CAS-nr) 64742-95-6 (EG nr) 265-199-0 (REACH-nr) 01-2119455851-35	< 32	Flam. Liq. 3 - H226, STOT SE 3 - H336, STOT SE 3 - H335, Asp. Tox. 1, H304 - Aquatic Chronic 2, H411	
Aluminium en poudre (stabilisée)	(CAS-nr) 7429-90-5 (EG nr) 231-072-3 (EU-Identificatienummer) 013-002-00-1	< 15	Flam. Sol. 1 - H228, Water-react. 2 - H261	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	(CAS-nr) 64742-82-1 (EG nr) 265-185-4 (EU-Identificatienummer) 649-330-00-2 (REACH-nr) 01-2119458049-33	< 8	Flam. Liq. 3 - H226, STOT SE 3 - H336, STOT RE 1 - H372, Asp. Tox. 1 - H304, Aquatic Chronic 2 - H411	
toluène	CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	10-25%	Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Textes des phrases R et H: voir section 16

Section 4: Premiers secours:

4.1 Indications complémentaires:

Premiers soins général:

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Après contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes/lésions

En cas de malaise consulter un médecin.

Symptômes/lésions après inhalation

L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Oter tout vêtement ou chaussure souillés. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traitement symptomatique

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction: eau brumeaux, dioxyde de carbone (CO2), mousse et poudre.

Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Danger d'incendie : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Ce produit est inflammable.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3 Conseils aux pompiers:

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Autres informations : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prévenir la police et les pompiers le plus tôt possible.

6.1.2. Pour les secouristes:

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

/

Procédés de nettoyage:

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation

6.4 Référence à d'autres sections:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conditions de stockage : Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)

UE - IOELV TWA (mg/m³) - 100 mg/m³

UE - IOELV TWA (ppm) - 19 ppm

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)

UE - IOELV TWA (mg/m³) - 300 mg/m³

UE - IOELV TWA (ppm) - 52 ppm

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée - 25 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation - 150 mg/m³


DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale - 11 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation - 32 mg/m³

A long terme - effets systémiques, cutanée - 11 mg/kg de poids corporel/jour

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains:	Gants de protection en caoutchouc nitrile
Protection des yeux:	Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection respiratoire:	Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Conc. élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre A
Pictogrammes:	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Contrôle de l'exposition du consommateur : Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Liquide
Couleur:	argenté.
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
valeur du pH:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	39°C
Auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)::	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20 °C:	Aucune donnée disponible
Densité à 20 °C:	1,02 kg/l
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Aucune donnée disponible
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité Dynamique:	Aucune donnée disponible
Danger d'explosion:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosion:	> 0,6 vol %
Inférieure:	/
Supérieure:	/
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Teneur en COV:	381 g/l
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

/

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2 Stabilité chimique:

Liquide combustible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4 Conditions à éviter:

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter les chocs et les frottements.

10.5 Matières incompatibles:

les bases. acides. agents d'oxydation.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë: Non classé

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)

DL50 orale rat - 3592 mg/kg

DL50 cutanée lapin - > 3160 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - > 6193 mg/m³

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)

DL50 orale rat - > 2000 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - > 888 mg/l/4h (Inhalation NOAEC (rat) = 10 mg/m³)

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)

DL50 orale rat - > 5000 mg/kg

DL50 cutanée lapin - > 4 ml/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - 13,1 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Non classé
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration:	Non classé

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)	
CL50 poisson 1	9,2 mg/l Oncorhynchus mykiss (96h)
CE50 Daphnie 1	3,2 mg/l Daphnia magna (48h)
ErC50 (algues)	1 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (72h)
Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)	
CL50 poisson 1	10 - 30 mg/l Oncorhynchus mykiss (96h)
LOEC (chronique)	0,203 mg/l Daphnia magna (21 d)
NOEC (chronique)	0,097 mg/l Daphnia magna (21 d)
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)	
CL50 poisson 1	10 - 30 mg/l Oncorhynchus mykiss (96h)
CE50 Daphnie 1	10 - 22 mg/l Daphnia magna (48h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	4,6 - 10 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (72h)
NOEC chronique poisson	0,097 mg/l Daphnia magna (21 d)

Toxicité aquatique:

12.2 Persistance et dégradabilité:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)

Biodégradation - 78 % (28 days)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)

Potentiel de bioaccumulation - Non établi. **Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)**

Log Pow - 3,7 - 6,7

Potentiel de bioaccumulation - Non établi

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Alulon MF

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes:

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables

Indications complémentaires:

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile. **Ecologie - déchets :** Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	UN1263
VN-nr (IATA):	UN1263
VN-nr (IMDG):	UN1263
VN-nr (ADN):	Non applicable
VN-nr (RID):	UN1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Désignation officielle de transport (IATA):	Paint
Désignation officielle de transport (IMDG):	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Désignation officielle de transport (ADN):	Non applicable
Document de description de transport (ADR):	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Document de description de transport (IMDG):	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID): 3
Classe (IMDG): 3
Etiquettes de danger (ADR/RID): 3



Etiquettes de danger (IATA): 3



Etiquettes de danger (IMDG): 3



Etiquettes de danger (ADN): NVT



14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID): III
Groupe d'emballage (IATA): III
Groupe d'emballage (IMDG): III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Oui

Marine Polluant:



Autres informations:

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Code de classification (ADR):	F1
Dispositions spéciales (ADR):	640E,163,650
Quantités limitées (ADR):	5L
Quantités exceptées (ADR):	E1
Catégorie de transport (ADR):	3
Danger n° (code Kemler):	30
Tunnel restriction code (ADR):	D/E

14.6.2 Transport maritime:

N° FS (Feu):	F-E
N° FS (Déversement):	S-E
Quantités limitées (IMDG):	5L
Excepted quantities (EQ):	E1

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

Non

14.6.5 Transport ferroviaire:

Non

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

Aquatic Acute 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, Catégorie 1
STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
Water-react. 2 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, Catégorie 2
H226 Liquide et vapeurs inflammables

H228 Matière solide inflammable
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

NCEC SDS EU (REACH ANNEX II):

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Révision:

11/08/2004

Autres informations:

04/08/2015

Numéro de version:

2,1